
Présidence : Moldavie

758^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 18 juin 2014

Ouverture : 10 heures

Clôture : 13 h 25

2. Président : Ambassadeur A. Popov

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Exposés sur le thème « Dixième anniversaire de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies », par :

- *S. E. M. l'Ambassadeur Oh Joon, Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président du Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 1540 (2004) ;*
- *M. Terence Taylor, Coordonnateur du Groupe d'experts constitué en application de la résolution 1540 ;*
- *M^{me} Svetlana Geleva, Coordonnatrice nationale CBRN, Ministère des affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine*

Président, M. Oh Joon (FSC.DEL/115/14 OSCE+), M. T. Taylor, Mme S. Geleva (FSC.DEL/110/14 OSCE+), Directeur du Centre de prévention des conflits, Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/112/14), Allemagne (annexe 1), Biélorussie, Monténégro (annexe 2), Turquie, Azerbaïdjan,

Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Arménie, Fédération de Russie,
représentant du Centre de prévention des conflits

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Situation en Ukraine* : Ukraine (FSC.DEL/116/14), Grèce-Union européenne (l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/113/14), Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Canada
- b) *Sommet mondial pour mettre fin aux violences sexuelles en période de conflit, tenu à Londres du 10 au 13 juin 2014* : Royaume-Uni (annexe 3), Danemark (annexe 4), Finlande
- c) *Réunion des sous-chefs d'état-major du Processus ministériel de défense de l'Europe du Sud-Est (SEDM) tenue à Belgrade le 11 juin 2014* : Serbie (annexe 5)
- d) *Visites d'installations militaires effectuées dans les pays du BENELUX du 19 au 24 mai 2014* : Pays-Bas (également au nom de la Belgique et du Luxembourg) (annexe 6)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Questions de protocole* : Islande, Président, Turquie
- b) *Invitation des conseillers militaires des États participants de l'OSCE à une happy hour, le 18 juin 2014* : Finlande

4. Prochaine séance :

Mercredi 2 juillet 2014 à 10 heures, Neuer Saal

758^e séance plénière

Journal n° 764 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ALLEMAGNE

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à S. E. M. l'Ambassadeur Oh Joon, à M. Terence Taylor et à M^{me} Svetlana Geleva, et les remercier de leurs déclarations instructives.

Pour commencer, permettez-moi de souligner que nous soutenons sans réserve la déclaration de l'Union européenne. Comme nous étions membres du Conseil de sécurité en avril 2004, lorsque les Nations Unies ont adopté à l'unanimité la résolution 1540, nous nous sentons dans l'obligation d'ajouter quelques réflexions.

Dix ans après son adoption, la résolution 1540 n'a rien perdu de sa pertinence. Les tentatives d'acteurs non-étatiques d'acquérir des armes de destruction massive et des éléments connexes demeurent l'une des plus graves menaces pour la sécurité mondiale et l'humanité.

Dans ce contexte, nous saluons en particulier les efforts inlassables déployés par le Comité 1540, sous la conduite avisée de l'Ambassadeur Oh Joon, ainsi que par son Groupe d'experts. Nous reconnaissons l'importance du rôle joué par le Comité en tant que cadre pour la fourniture d'une assistance propice à la poursuite de la mise en œuvre de la résolution 1540. Par l'intermédiaire de son Office fédéral de l'économie et du contrôle des exportations (BAFA), qui fait fonction d'agent d'exécution du Programme de sensibilisation au contrôle des exportations de biens à double usage mené par l'Union européenne, l'Allemagne continue d'apporter un soutien et une assistance non négligeables aux efforts de mise en œuvre déployés par d'autres États. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Comité 1540 pour examiner des moyens d'étoffer cette assistance en tant qu'élément essentiel de la mise en œuvre de la résolution 1540 et serions heureux de voir cet aspect incorporé dans une stratégie à moyen terme qui reste à élaborer. L'offre d'assistance et l'échange de meilleures pratiques pourraient également constituer un rôle bénéfique pour l'OSCE et ses États participants.

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'appeler l'attention sur un aspect qui revêt une importance particulière. La mise en œuvre de la résolution 1540 requiert la participation active de toutes les parties prenantes concernées. Dans ce contexte, le rôle de l'industrie et du secteur privé

demeure une préoccupation importante du Gouvernement allemand. C'est la raison pour laquelle, il y a deux ans, nous avons lancé le « Processus de Wiesbaden » en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement. Dans le cadre de ce processus, l'Allemagne a accueilli, à ce jour, deux grandes conférences internationales de sensibilisation de l'industrie à la résolution 1540 destinées à faciliter le dialogue du Comité avec l'industrie et à consolider le partenariat entre gouvernements et secteur privé.

Cette année, nous prévoyons une conférence sur la gestion de la gouvernance et de la conformité, qui doit avoir lieu en novembre, afin de continuer d'étudier comment l'industrie peut contribuer directement aux efforts internationaux des États pour appliquer la résolution 1540 dans divers domaines et secteurs, tels que la biosécurité, la sécurité chimique et nucléaire, le transport et les contrôles du courtoage et des exportations. Nous sommes persuadés que ce tout premier processus de dialogue avec l'industrie fournira des informations précieuses au Comité, dans la perspective également de l'examen complet prévu en 2016, ainsi que pour sa stratégie et la fixation de ses priorités futures.

Je tiens à vous informer que, tout à fait dans l'esprit du Processus de Wiesbaden et en réponse à l'appel lancé par le Président du Comité 1540, nous mettons actuellement la dernière main – en coopération avec l'Australie – à des exemples de pratiques efficaces pour inciter l'industrie à coopérer dans le domaine des contrôles sur les exportations. Nous espérons que le document que nous avons présenté à l'ONU servira d'outil de référence et pourra orienter ou aider d'autres États dans leurs efforts de mise en œuvre.

Monsieur le Président, permettez-moi de réaffirmer une fois de plus notre ferme attachement à la mise en œuvre intégrale et universelle de la résolution 1540 du Conseil de sécurité.

Pour terminer, je voudrais demander au Secrétariat de joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci.



758^e séance plénière

Journal n° 764 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU MONTÉNÉGR

Monsieur le Président,

Bien que le Monténégro souscrive pleinement à la déclaration de l'Union européenne, je souhaite faire quelques observations supplémentaires au nom de mon pays. Je m'associe également à l'accueil chaleureux réservé à S. E. l'Ambassadeur Oh Joon, Président du Comité du Conseil de sécurité des Nations Unies, créé en vertu de la résolution 1540 (2004), à M. Terence Taylor, du groupe d'experts du Comité 1540, et à M^{me} Svetlana Geleva, du Ministère des affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Le Monténégro est pleinement attaché à la paix et la sécurité internationales, à la lutte contre le crime organisé et le terrorisme et à la non-prolifération des armes de destruction massive (ADM). Il cherche à empêcher des acteurs non étatiques de parvenir à mettre au point, fabriquer, posséder, transporter ou utiliser des armes nucléaires ou biologiques ou leurs vecteurs, et la législation monténégrine interdit rigoureusement de telles activités.

État partie à tous les accords internationaux pertinents en rapport avec la prolifération des ADM et de leurs vecteurs, le Monténégro prend des mesures pour honorer les obligations qui lui incombent en vertu de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Le Monténégro a instauré un système efficace de contrôle du commerce international d'armes et de biens à double usage, lequel s'appuie sur l'observation des obligations internationales et le respect des critères communs figurant dans la Position commune de l'Union européenne.

Conformément aux engagements contractés au titre du programme d'intégration européenne, le Monténégro a pris de nombreuses mesures liées à la réforme de la police des frontières et à l'administration des douanes.

En ce qui concerne les accidents, nous avons adopté la Stratégie nationale pour les situations d'urgence (2006) et la Loi sur la protection et les opérations de sauvetage. En cas d'accidents causés par des substances chimiques, biologiques ou radioactives, nous disposons de plans nationaux spécifiques.

Soucieux de mettre rapidement en application ses obligations internationales et de faciliter et d'accélérer la mise en œuvre de la résolution 1540, en mai de l'année en cours, le Monténégro a adopté le Plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (2014–2018), lequel définit les priorités, les politiques et les plans relatifs aux activités futures de l'institution monténégrine compétente dans ce domaine.

Le Plan d'action favorisera une observation efficace et dans les délais de toutes les obligations souscrites en vertu de cette résolution et renforcera les mécanismes et le cadre juridique interdisant la prolifération des ADM. Il inclut les paragraphes clés du dispositif de la résolution 1540 et ses buts sont alignés sur notre cadre juridique et nos capacités administratives. Ce document comporte des mesures destinées à améliorer la législation nationale et à renforcer les capacités aux fins d'une bonne application de la résolution.

Le Monténégro apprécierait vivement de recevoir un soutien international destiné à faire aboutir les mesures concrètes que les institutions compétentes dans le pays doivent prendre pour renforcer l'ensemble du système de prévention de la prolifération des ADM.

Une assistance est requise dans les domaines suivants : échange d'informations, appui d'experts, organisation de la formation, matériel de détection de matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, transport des substances dangereuses et protection en rapport avec la manipulation de ces substances.

Les institutions concernées se rendent compte qu'il est nécessaire d'être équipé du matériel adéquat de détection de la radioactivité et de moniteurs-portiques aux postes frontières.

Une assistance d'experts sera également bienvenue pour l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre les ADM et d'une loi relative à l'application de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Nous sommes prêts à fournir des indications précises sur les quantités et les types de matériel ainsi que sur le type d'assistance requis.

Nous saurions extrêmement gré à nos partenaires de bien vouloir envisager de nous fournir des contributions sous forme de financements et d'experts afin de nous aider à finaliser les mesures figurant dans le Plan d'action national.

Comme nous prévoyons d'organiser des cours de formation, des ateliers et des tables rondes à l'intention des représentants des institutions nationales concernées, une assistance sous forme de financements et d'experts serait extrêmement bienvenue, notamment pour former d'un côté des douaniers aux postes frontières à l'utilisation correcte du matériel de détection et, de l'autre, des représentants des pouvoirs publics dans les domaines de la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques, de la Convention sur les armes biologiques et de la réponse au risque posé par les matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, mais aussi pour des formations ciblées sur l'application des nouvelles réglementations.

Le Monténégro continuera de respecter et d'appliquer les dispositions de la résolution 1540 et de soutenir la non-prolifération des ADM, tant aux niveaux national qu'international. Nous sommes sûrs que la communauté internationale, sous l'égide de L'ONU et forte de la participation active de l'ensemble de ses membres, continuera d'œuvrer au règlement de ces questions complexes.

À cette fin, nous demandons à tous les États de promouvoir la coopération aux niveaux régional et mondial afin d'appuyer les buts et objectifs communs de la résolution 1540 et, ce faisant, de renforcer la paix et la sécurité mondiales.

Monsieur le Président,

En conclusion, j'aimerais exprimer ma reconnaissance à l'OSCE, au Comité 1540 et aux autres partenaires pour leur assistance en matière de préparation du Plan d'action national et du Rapport national sur la mise en œuvre de la résolution 1540.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

758^e séance plénière

Journal n° 764 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

La semaine dernière, le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, William Hague, et Angelina Jolie, Envoyée spéciale du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, ont coprésidé le Sommet mondial pour mettre fin aux violences sexuelles en période de conflit, qui s'est tenu au Centre ExCel à Londres.

Réunion la plus importante jamais consacrée au sujet, elle visait à créer une dynamique irréversible de lutte contre les violences sexuelles en période de conflit et à déclencher des actions concrètes ayant un impact sur le terrain.

Les violences sexuelles en période de conflit sont un acte particulièrement destructeur et une tactique de guerre. Elles infligent des souffrances inimaginables. Elles sont conçues pour détruire des individus, des familles et des communautés. Elles sont en mesure de prolonger et de raviver les conflits, ainsi que de perpétuer des haines qui sont transmises de génération en génération. Prévenir les violences sexuelles et réagir à ces dernières est donc essentiel pour résoudre les conflits et instaurer une paix durable.

Les violences sexuelles en période de conflit sont un problème de sécurité qui appelle une réponse fondée sur la sécurité. Alors, que pouvons-nous faire ? Parmi la multitude d'idées et de propositions concrètes issues du sommet, quelques-unes se détachent clairement par leur pertinence pour une organisation fondée sur la sécurité et la coopération :

- Les armes illicites jouent un rôle important dans la perpétration ou la facilitation d'actes graves de violence sexuelle ou d'actes graves de violence contre les femmes et les enfants en période de conflit. Nous sommes donc d'avis que les gouvernements devraient également réduire le risque de conflit, notamment en signant et en ratifiant le Traité sur le commerce des armes ;
- Les ministres de la défense devraient assumer la responsabilité de la prévention des violences sexuelles par leurs forces armées. L'armée est un partenaire essentiel, tant en matière de prévention que de protection, mais doit être mieux formée pour faire face à cette question délicate. La doctrine et la formation nationales des militaires et de la police devraient être alignées sur le droit international ;

- Nous considérons que les États devraient faire en sorte que, dans le cadre des cessez-le-feu et des négociations de paix, ainsi que des résolutions correspondantes du Conseil de sécurité des Nations Unies, ceux qui commettent des violences sexuelles en période de conflit ne bénéficient d’aucune amnistie ;
- La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, et les résolutions ultérieures sur les femmes, la paix et la sécurité, offrent aux militaires un cadre pour traiter les questions de violence sexuelle dans leur doctrine et politiques connexes. La participation des femmes au secteur de la sécurité, à tous les niveaux, a été reconnue comme une composante indispensable au succès d’une mission.

Le Royaume-Uni salue et soutient tout ce que l’ONU et d’autres organisations multilatérales, dont la nôtre, font pour mettre un terme à ce crime. L’OSCE, le BIDDH et le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées ont pris part cette semaine au Sommet sur la prévention des violences sexuelles dans les conflits. Ils ont organisé une activité parallèle qui a réuni des dirigeants stratégiques d’opérations de maintien de la paix et d’autres opérations militaires pour renforcer l’engagement des militaires à mettre fin aux violences sexuelles en période de conflit. Mais la communauté internationale peut – et doit – faire davantage.

Le Royaume-Uni et d’autres estiment que nous devons faire voler en éclats la culture d’impunité qui entoure les violences sexuelles commises en période de conflit. Nous rappelons que le viol et autres formes de violences sexuelles graves perpétrés en période de conflit sont des crimes de guerre et doivent être traités comme tels.

En conjuguant nos efforts, en mettant nos connaissances et notre expérience en commun, en mobilisant des ressources et en appelant à notre volonté politique mondiale, nous sommes résolus à mettre un terme à l’utilisation du viol et d’autres formes de violences sexuelles comme armes de guerre.

758^e séance plénière

Journal n° 764 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU DANEMARK

Merci, Monsieur le Président.

Le 10 juin, Martin Lidegaard, Ministre danois des affaires étrangères, a lancé le troisième Plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité lors d'une manifestation qui s'est déroulée dans la «ville des Nations Unies» à Copenhague. L'événement, organisé par le PNUD, le FNUAP, l'OMS, ONU-Femmes, l'ambassade britannique à Copenhague et le Ministère des affaires étrangères, a également donné le coup d'envoi à Londres du Sommet mondial pour mettre fin aux violences sexuelles en période de conflit. Dans son allocution, le Ministre a insisté sur le fait qu'il ne pouvait y avoir de paix durable sans la participation pleine et équitable des femmes, souligné le rôle clé des Nations Unies et donné des exemples de l'engagement du Danemark en faveur de la protection et de la promotion de la participation des femmes dans des États fragiles et touchés par les conflits. Martin Lidegaard, désigné par le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, William Hague, comme l'une des treize personnalités dans le monde qui se battent pour faire cesser les violences sexuelles, a aussi parlé de son soutien personnel à cette cause.

Les objectifs et les priorités politiques du deuxième Plan d'action national du Danemark demeurent parfaitement valables et le troisième Plan, qui couvre la période 2014–2019, est donc conçu comme une mise à jour du plan d'action précédent, qui couvrait la période 2008–2013. Signé par quatre ministres, à savoir le Ministre des affaires étrangères, le Ministre du commerce et de la coopération au développement, le Ministre de la défense et le Ministre de la justice, ce troisième Plan est l'expression d'une coopération entre le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de la défense et la Police nationale danoise, qui représente le Ministère de la justice. Il est fortement axé sur les résultats et comporte, à l'intention des différentes autorités, une liste d'initiatives spécifiques assortie d'indicateurs, lesquelles sont à mettre en œuvre au cours des cinq années à venir.

Les trois objectifs en ce qui concerne les priorités et les actions du Danemark pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité sont les suivants:

- Participation active accrue des femmes à l'instauration de la paix aux niveaux international et local ;

- Prise de conscience accrue des besoins et des droits spécifiques des femmes et des jeunes filles avant, pendant et après un conflit armé ;
- Protection des jeunes filles et des femmes contre les actes de violence, notamment les violences à caractère sexiste comme le viol et les sévices sexuels, et suppression de l'impunité pour les crimes sexuels.

Le Ministre des affaires étrangères a, à l'occasion de cette manifestation, fait la déclaration suivante :

« Il est absolument crucial que la communauté internationale coopère pour mettre fin à l'effroyable utilisation du viol comme une arme de guerre dans les conflits partout dans le monde. Le Gouvernement danois considère que protection et participation vont de pair. Il est essentiel, pour prévenir les violences sexuelles, de veiller à ce que les femmes jouent un rôle clé dans la résolution des conflits, les processus de paix et la reconstruction du tissu social. Ce message est au cœur du Plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité, lancé aujourd'hui par le Gouvernement danois.»

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.



758^e séance plénière

Journal n° 764 du FCS, point 2 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SERBIE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens à informer le Forum pour la coopération en matière de sécurité de la Réunion des sous-chefs d'état-major de l'Initiative des Ministres de la défense de l'Europe du Sud-Est (SEDM), qui s'est tenue à Belgrade les 11 et 12 juin 2014.

Les délégations des 14 pays participant à l'Initiative, un pays observateur ainsi que des délégations d'organisations internationales se sont réunis afin de stimuler plus avant la coopération militaire en Europe du Sud-Est et de renforcer la stabilité et la sécurité dans la région.

Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire d'État du Ministère serbe de la défense, M. Zoran Djordjević, a mentionné la préoccupation particulière de la Serbie concernant la coopération avec les pays voisins et les pays de la région, ces pays étant tous confrontés à des défis de sécurité similaires. Il a souligné que les inondations qui ont récemment frappé la Serbie, la Bosnie-Herzégovine et la Croatie ont montré qu'il est aujourd'hui impératif de coopérer dans le domaine de la défense.

Lors de la réunion, les sous-chefs d'état-major de la défense ont pu recevoir des mises à jour sur les activités et les décisions présentées par l'actuel président de l'Initiative de la SEDM, M. Valeriu Nicut, Secrétaire d'État à la politique et à la planification de la défense au Ministère roumain de la défense, et ils ont également entendu l'exposé du commandant de la Brigade de l'Europe du Sud-Est, le général de brigade Hakan Eser. Ils ont par ailleurs examiné une série de thèmes axés sur l'amélioration de l'efficacité des projets dans le cadre de l'Initiative de la SEDM.

En outre, les sous-chefs d'état-major de la défense ont pris note de la qualité des réalisations obtenues dans le cadre du processus de la SEDM durant la première année de la Présidence roumaine et ont convenu que la prochaine réunion se tiendrait en Albanie en 2015.

Monsieur le Président,

L'Initiative de la SEDM, en tant qu'initiative régionale, est la plateforme la plus efficace pour discuter des questions politiques et militaires, et elle contribue à la coordination et à la coopération entre États participants sur des questions spécifiques présentant un intérêt commun pour les agendas des différentes organisations internationales, dont l'OSCE. Dans cette optique, le processus et les projets relevant de cette Initiative de la SEDM contribuent fort utilement à la promotion de la coopération dans l'esprit de l'approche de sécurité coopérative propre à l'OSCE.

Compte tenu des efforts engagés en commun pour faire avancer la coopération et le dialogue, au nom de la République de Serbie, je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous les États participants de la SEDM et souligner l'importance que revêt la coopération régionale pour tous les pays de l'Europe du Sud-Est.

Merci, Monsieur le Président.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/764

18 June 2014

Annex 6

FRENCH

Original: ENGLISH

758^e séance plénière

Journal n° 764 du FCS, point 2 d) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES PAYS-BAS
(ÉGALEMENT AU NOM DE LA BELGIQUE ET DU LUXEMBOURG)**

Monsieur le Président,

Au nom des États participants du BENELUX, je voudrais appeler votre attention sur les visites d'installations militaires et de bases aériennes du BENELUX, qui ont été effectuées au cours de la période allant du 19 au 24 mai, comme indiqué dans le message F41 portant la référence CBM/SE/14/0016/F41/O. Nous pensons qu'il est opportun de mentionner cette activité menée au titre du Document de Vienne, dès lors que c'est la première fois que trois États participants partageant la même agence de vérification ont procédé à une série de contacts militaires. Dans tous les États, des séances d'information ont été organisées à l'intention des délégués par le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de la défense et les forces concernées. Au Luxembourg a eu lieu une visite du Centre militaire de Diekirch. En Belgique, la visite a conduit les délégués au Centre de compétence du Matériel Roulant et Armement de Rocourt et au 2^e Wing tactique, sur la base aérienne de Florennes. Aux Pays-Bas, c'est la base aérienne de Leeuwarden et le Commandement de l'appui au feu à 't Harde qui ont été visités. Les remerciements exprimés par les 46 délégués de 23 pays et de quatre organisations internationales aux unités organisatrices et à l'Agence Benelux de contrôle des armements sont la preuve que le Document de Vienne, en tant qu'instrument de renforcement de la transparence et de la confiance, peut être des plus pertinents et utiles lorsque la volonté politique d'utiliser cette panoplie d'outils au mieux de ses possibilités existe.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous demanderais de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.